



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

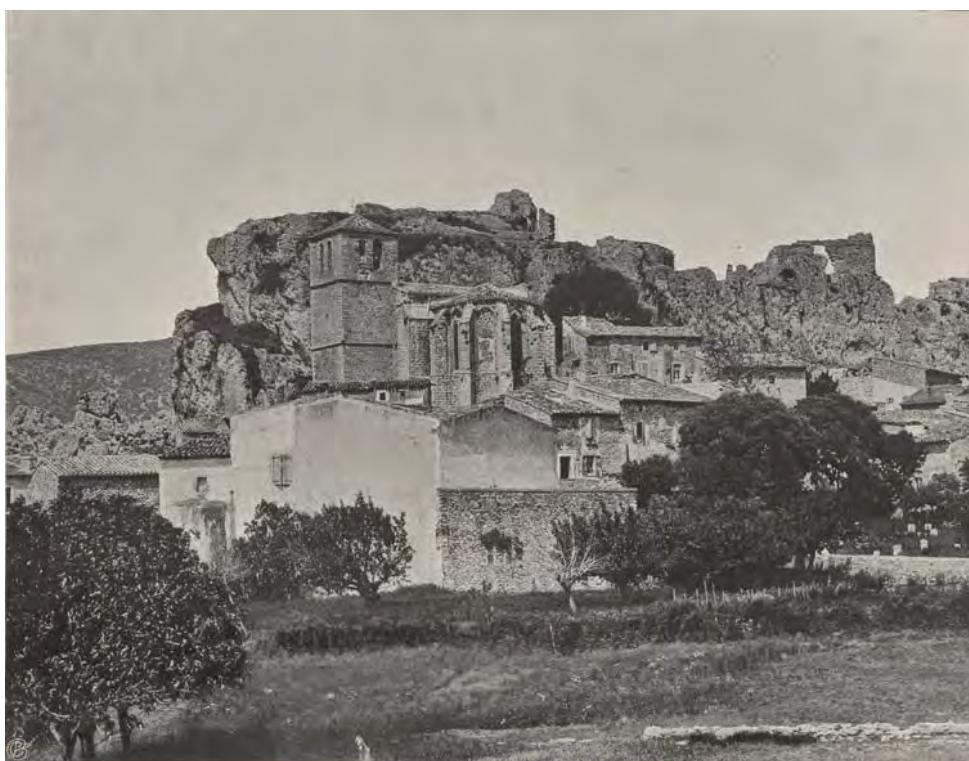
## Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 11 mai 2017

Ensemble formé par la vallée et le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords.  
Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

**Rapport CGEDD n°0109333-01**  
**établi par**

**Jean-Marc Boyer**  
*Inspecteur général de l'administration du développement durable*

**mai 2017**



2. Le village de Mourèze en 1902 - In « Cévennes (Gard - Hérault), À la France : sites et monuments », (source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque du Tourisme et des Voyages).



1. La vallée du Salagou avant et après la création du barrage (document syndicat mixte de gestion du Salagou).



L'ensemble formé par la vallée et le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords a été classé par décret du 21 août 2003 sur les critères scientifique et pittoresque. Sa surface est de 9 833 ha.

Comme l'avaient noté l'inspecteur des sites, Marc Esteben et l'inspecteur général Michel Brodovitch dans leur rapport devant la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 10 avril 2002, ces paysages se sont trouvés profondément bouleversés par la création du lac de barrage sur le Salagou en 1971<sup>1</sup> et leur intérêt s'en est trouvé renforcé.

En effet, à l'aube du vingtième siècle, seuls le village de Mourèze et ses rochers trouvaient grâce aux yeux des voyageurs et des géographes.

Ainsi, Onésime Reclus<sup>2</sup> après avoir rappelé que Clermont-l'Hérault fut sous domination arabe pendant deux siècles, jusqu'en 859, décrit-il ainsi ces lieux<sup>3</sup> : « ...Mourèze serait inconnu des touristes, si quelques géologues n'avaient appelé l'attention du public sur ce coin singulier qui ressemble, par certains côtés, au bois de Païolive ou à Montpellier-le-Vieux. On n'aperçoit Mourèze que lorsqu'on y arrive, et, pour y arriver, la route n'est pas des plus faciles, encore qu'elle ait été récemment améliorée. On quitte Clermont par le chemin de Villeneuvette, dont on laisse à droite la manufacture de draps. La route s'élève constamment par une pente assez bien ménagée au milieu des bois. À 11 kilomètres de Clermont, on quitte la grande route pour prendre un chemin de traverse qui bientôt laisse apercevoir Mourèze, et descend rapidement vers le village. Mourèze se compose de quelques maisons bizarrement accotées à un rocher grisâtre qui supporte les ruines du château. Mais ce pauvre village, pour pittoresque qu'il soit, n'aurait jamais attiré l'attention des voyageurs sans les magnifiques rochers qui l'entourent. Près du village, en effet, un cirque de moins d'un kilomètre de diamètre, entouré par le pic de Bissons au sud, la montagne Saint-Jean-d'Aureilhan au nord, celle de Sainte-Scholastique à l'ouest, et à l'est par des croupes montagneuses qui toutes dépassent 400 mètres, est peuplé de roches dolomitiques bizarres, affectant les formes les plus étranges et les plus fantastiques. Ici ce sont des châteaux en ruines, là des aiguilles s'élançant en groupe vers le ciel, plus loin des obélisques ou des arcades, des couloirs sinuieux ou droits. Tout cela taillé dans une pierre grisâtre, qui semble les murs abandonnés d'une grande cité, vide de ses habitants. C'est une des curiosités de la France, et Mourèze peut être comparé à Montpellier-le-Vieux, quoique moins grandiose et moins varié... »

Par arrêté du 10 octobre 1941, le cirque de Mourèze avait été inscrit au titre des sites et, en 1942, une tentative de classement avait avorté après avoir prospéré jusqu'au Conseil d'État<sup>4</sup>.

Le lac du Salagou a été conçu par les services en charge de l'agriculture, pour servir de réservoir d'irrigation des cultures en vue de leur diversification<sup>5</sup> et pour réguler les crues de l'Hérault. Mais, très vite, il s'est avéré que l'usage agricole ne s'est pas développé et, qu'en revanche, les activités de loisirs et de tourisme en bord de lac se sont installées (plus de 400 000 visiteurs par an aujourd'hui).

Par ailleurs, si le lac est venu perturber profondément la vie des habitants en coupant des communes, éloignant des familles, supprimant des exploitations agricoles et des habitations, paradoxalement, son usage pour des activités de loisirs, puis le classement au titre des sites sont venus "recoudre" ces blessures en donnant un objectif commun aux communes concernées.

C'est cette évolution positive qui a conduit à la mise en œuvre, par les collectivités territoriales, de l'opération Grand Site (OGS) que nous examinons aujourd'hui.

Il faut enfin noter que, lors du classement du lac de Salagou, le cirque de Mourèze avait été inclus car, ainsi que l'indiquait l'inspecteur des sites Marc Esteben dans son rapport, « ... adossé à la vallée au sud, **sans lien visuel direct avec [la vallée du Salagou]**, il complète néanmoins l'éventail géologique particulièrement riche du secteur, en offrant les silhouettes ruiniformes particulièrement pittoresques de la dolomie. Par ailleurs, le cirque accueille des cortèges floristiques calcifuges dont le plus éminent représentant est le pin de Salzman, ce qui lui confère au-delà de la stricte valeur esthétique, un réel intérêt scientifique... ».

Ce point est important quand on examinera le périmètre de l'OGS.

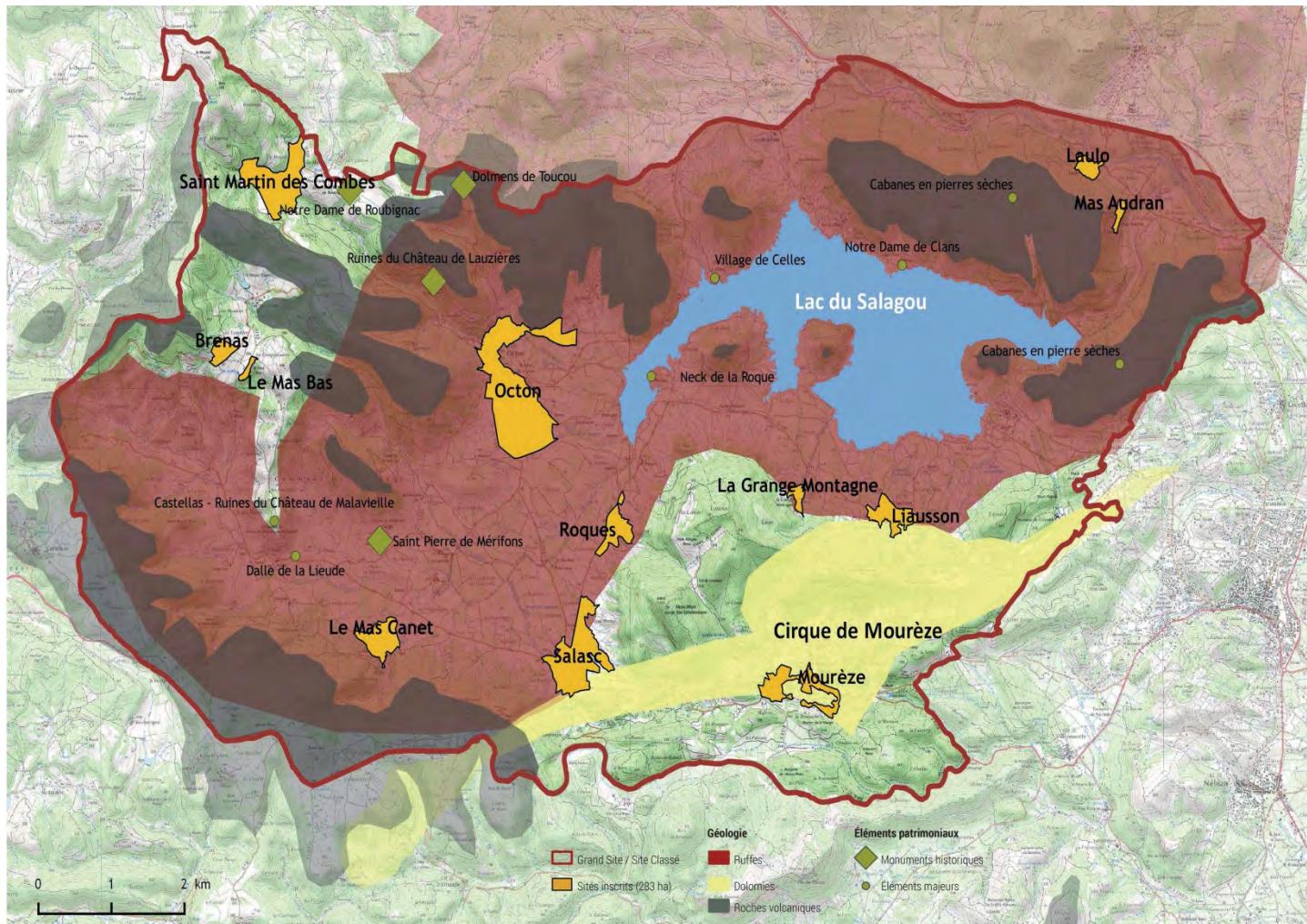
1. Le barrage d'une hauteur de 60 mètres a été construit de 1964 à 1968 et a été mis en eau de 1969 à 1971 (source office de tourisme le Clermontais).

2. (1837-1916).

3. In «Cévennes (Gard - Hérault), À la France : sites et monuments » 1902, (source gallica.bnf.fr / Ville de Paris / Bibliothèque du Tourisme et des Voyages).

4 Par note du 18 décembre 1942, le Conseil d'État avait demandé au ministre secrétaire d'État à l'éducation nationale « ... les raisons pour lesquelles l'administration n'a pas envisagé, pour la protection éventuelle de ce village, la procédure plus souple de la zone de protection, dont les prescriptions peuvent s'adapter aussi exactement que possible aux intérêts légitimés à sauvegarder... » ... sans que l'on connaisse la réponse de ce ministère.

5. Dans les années cinquante et soixante, la viticulture de cette région souffrait de surproduction.



3. Le territoire du site du lac de Salagou et du cirque de Mourèze (document SMGS - décembre 2014).

Je me suis rendu sur place le 19 avril pour une longue et passionnante visite du site. Passionnante car j'ai pu constater la qualité et la variété des paysages, le très fort engagement des élus et des agents du syndicat mixte (cf. annexe 1) ainsi que la qualité des avancées (annexe 2).

La problématique que je propose à votre commission n'est donc pas tant la validation du lancement de l'OGS – déjà approuvé par lettre du 26 mars 2010 et dont vous avez pu constater dans le document qui vous a été remis la qualité des actions déjà conduites – que de voir la délimitation de son périmètre, les points de sa gouvernance à améliorer et enfin les actions qu'il convient de conduire en priorité et qui permettront une grille d'analyse pour l'évaluation de l'attribution du label Grand Site de France. En effet, pour un certain nombre d'actions, notamment les aménagements et travaux, compte tenu des calendriers normaux d'appels d'offre et de réalisation, une évaluation dans cinq ans me semble plus plausible, en tout cas plus confortable.

Je précise, cependant, que les collectivités locales, porteuses de l'OGS, se sont donné comme objectif l'année 2020 pour déposer leur demande de label Grand Site de France.

## 1. Périmètre de l'OGS et extension du site classé

Le périmètre de l'OGS recouvre aujourd'hui précisément les limites extérieures du site classé soit 10 116 ha<sup>6</sup>.

Ce périmètre ne concerne donc pas la totalité des communes<sup>7</sup> et des territoires concernés et, par ailleurs, quatre communes<sup>8</sup> – dont deux<sup>9</sup> sont déjà impliquées dans le dossier – ont demandé, soit l'extension du périmètre de l'OGS, soit celle du site classé du lac de Salagou et du cirque de Mourèze. J'y reviendrai.

Quand on examine les autres Grands Sites de France, on constate que les périmètres des OGS dé-

6. Dont 9 833 ha pour le site classé et 283 ha correspondant aux villages et hameaux qui sont en site inscrit.

7. Il faut noter, en revanche, la compétence du syndicat mixte sur la totalité des territoires des communes.

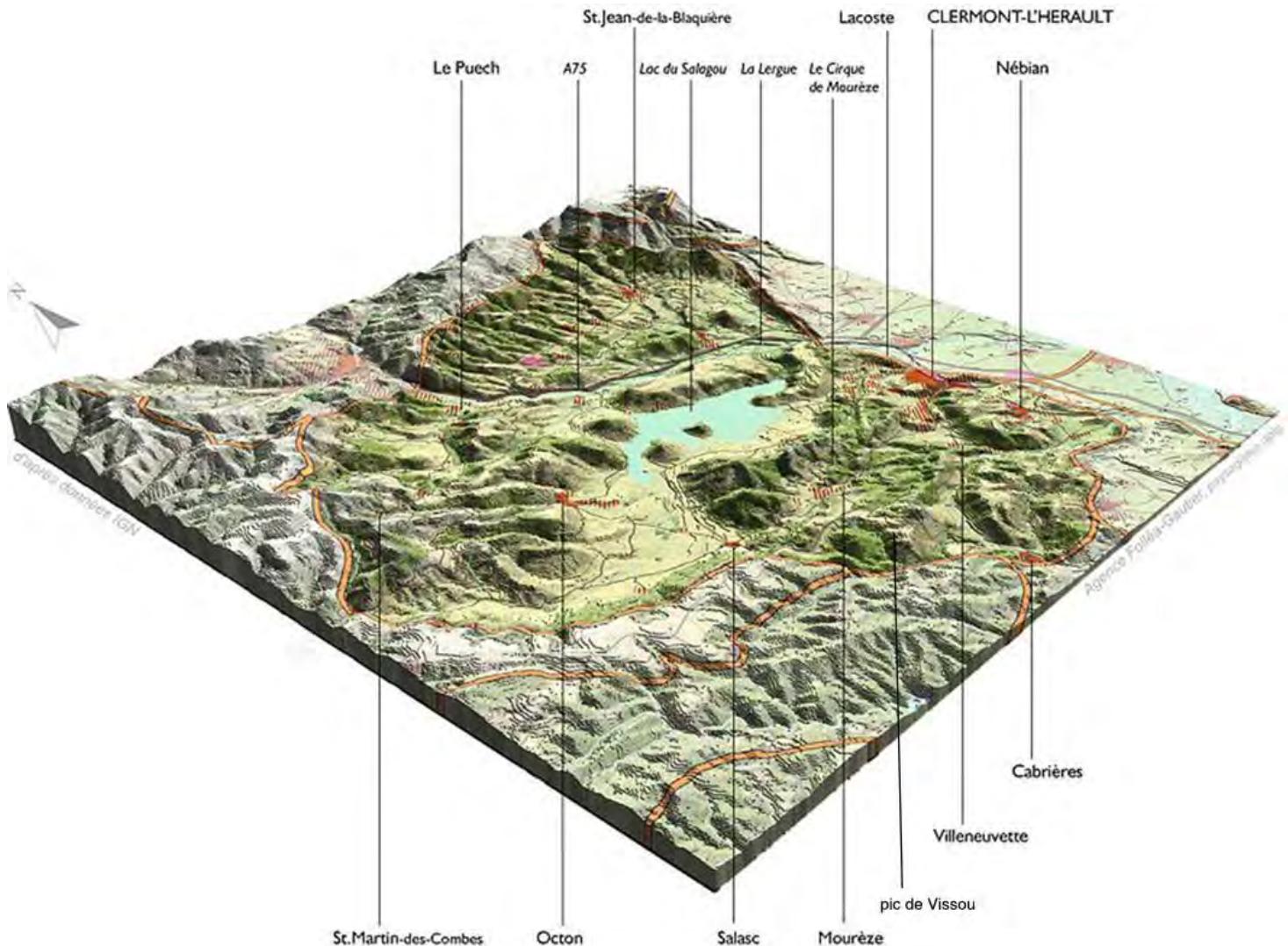
8. Cabrières, Mourèze, Villeneuvette et Le Puech

9. Mourèze et Le Puech.

passent, quelquefois largement<sup>10</sup>, le strict périmètre du site classé d'origine.

N'y-a-t-il pas ici une confusion avec l'idée d'un projet de territoire autour d'un site classé et de projet limité à la mise en valeur du seul site classé ?

Une partie des demandes d'extension du périmètre de l'OGS concerne le site classé des pics de Vissou et de Vissounel sur les communes de Cabrières, Mourèze et Péret, toutes les trois étant membres de la communauté de communes du Clermontais. Il est à noter que ce site est limitrophe de celui du lac de Salagou et du cirque de Mourèze, qu'il a été classé en mars 2002 (un an avant) et qu'il est aussi sur la commune de Mourèze.



4. Unité paysagère du lac du Salagou (Atlas des paysages DREAL Occitanie - 2003)

Enfin quand on cherche à comprendre la cohérence de ces ensembles paysagers, la lecture de l'atlas des paysages établi (entre 2003 et 2008) par la DREAL est éclairant car il regroupe dans une seule et même entité paysagère le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et les pics de Vissou et Vissounel (cf. illustration 4, ci-dessus).

C'est donc avec cet éclairage que l'extension du périmètre de l'OGS au site des pics de Vissou et Vissounel devient naturellement évidente.

Je ne vois donc pas quelles pourraient être les objections à cette extension sachant que :

- les communes de Mourèze et de Cabrières ont exprimé depuis la fin 2013<sup>11</sup> une demande d'adhésion du site formé par les pics de Vissou et de Vissounel et leurs abords à l'OGS du cirque de Mourèze et du lac du Salagou ;
- le syndicat mixte de gestion du Salagou a approuvé cette demande d'adhésion par délibération du 17 octobre 2014 ;
- ces communes font partie de la communauté de communes du Clermontais sachant que ce

10. Le Grand Site de France du cirque de Navacelles couvre 46 163 ha alors que le site classé n'en fait que 5 257 ha.

11. Délibération du 2 décembre 2013 pour la commune de Cabrières. La commune de Mourèze, déjà dans l'OGS devrait délibérer prochainement pour que soit intégré cette partie de son territoire.

sont les communautés de communes qui sont membres du syndicat mixte (cf. note 16).

Par ailleurs, la commune de Villeneuvette, également membre de la communauté de communes du Clermontais, installée dans une ancienne manufacture royale de draps, ensemble architectural classique de grande qualité, inscrite en totalité parmi les monuments historiques<sup>12</sup>, a également demandé<sup>13</sup> son adhésion à l'OGS. Cette demande a fait l'objet de la même approbation du syndicat mixte de gestion du Salagou du 17 octobre 2014.

Situé à moins de cinq kilomètres de Mourèze, ce site patrimonial exceptionnel est une porte d'entrée vers le cirque de Mourèze et, de là, vers le lac du Salagou ou les pics de Vissou et de Vissounel.

Je suggère à votre commission que puisse être intégrés sans attendre<sup>14</sup> le site des "pics de Vissou et de Vissounel et leurs abords" sur les communes de Cabrières et Mourèze ainsi que la commune de Villeneuvette dans le périmètre de l'OGS.

### Projets d'extensions



#### 5. Projets d'extensions de l'OGS (document SMGS - décembre 2014).

12. L'ensemble de l'ancienne cité et son réseau hydraulique situés, d'un seul tenant, à savoir : 1/ le réservoir d'eau à l'ouest de la cité comprenant le « béal des collines », le « béal de la vallée » et le « béal des foulons », le pont-aqueduc dit « de l'Amour », le grand vivier, les fontaines, les canaux et tous les ouvrages qui leur sont liés ; 2/ les façades et toitures (à l'exception des adjonctions et aménagements du 20e siècle) de tous les bâtiments, y compris celles des bâtiments industriels du 19e siècle, et, en totalité, le rez-de-chaussée du grand bâtiment des maisons de maître (depuis la place Louis XIV jusqu'au jardin de Saint-Cloud) avec, également en totalité, la tour de l'horloge avec son escalier sur la Grand-Rue ; 3/ tous les sols bâtis et non bâtis, l'ancien grand jardin avec les vestiges de ses bassins, de ses allées, de ses canalisations, les restes de la porte de Lodève (au nord), « l'Enclos » central, le « jardin de Saint-Cloud » (au sud-ouest), le jardin public dit « des Rames » (au sud), les allées d'arbres, notamment l'allée de platanes de l'accès à la cité à l'est, l'allée de Lodève et l'allée de mûriers en limite est, les allées de cyprès, notamment celle sur l'allée cavalière en limite ouest, les allées de tilleuls et de micocouliers ; le tout conformément aux quatre plans annexés à l'arrêté (cad. domaine public, non cadastré, pour la voirie (rue de la Calade, rue Colbert, Grand-Rue, place Louis XIV, rue des Fileuses, rue des Tisserands, ...), le jardin public et les fontaines ; Mourèze B lieu-dit « La Maniane » 53, 55, 58, 166, 167 169 170 ; C 61 ; Clermont-l'Hérault DE lieu-dit « l'Arboussas » 32 et lieu-dit « Rolland » 33 ; Villeneuvette A, le « béal des collines », lieu-dit « la Bruyère », 1 à 3, le « béal de la vallée » 5, lieu-dit « l'Arcade » 32, 159, le « béal des foulons » lieu-dit « La Bruyère » 6 et le « béal de la vallée », lieu-dit « L'agasse » 115, 116 ; AB, la cité, lieu-dit « le Village » 3 à 7, 9, 12, 14, 35 à 39, 49, 60, 98 à 103, 105, 106, 108, 110, 113, 114, 125 à 131, 133, 147, 149) : inscription par arrêté du 13 janvier 2014 (ministère de la culture et de la communication, direction générale des patrimoines, Base Mérimée).

13. Délibération du 19 octobre 2013.

14. Pourquoi faudrait-il encore attendre alors que l'accord donné pour intégrer l'OGS a été donné par les communes il y a plus de trois ans déjà ?

L'extension de l'OGS à la partie du site des pics de Vissou et Vissounel située sur la commune de Péret (au sud-est de Cabrières), qui n'a pas demandé à ce jour à adhérer au dispositif, pourra être étudiée si la position de cette commune évolue.

Concernant le périmètre du site classé, la limite nord-ouest, sur la commune du Puech, a été fixée, en 2003, sur la RD148 sans que ne soit explicité ce choix, plutôt qu'une limite plus naturelle, comme la ligne de crête. L'actuel maire, M. Bernard Goujon, souhaite justement que cette limite soit déplacée vers la ligne de crête située plus au nord afin de protéger ce versant très visible du lac et participant de son paysage. La DREAL ne serait pas opposée à étudier cette extension du site classé qui m'est apparue évidente lors de ma visite sur place.

Je propose à votre commission d'émettre le vœu que cette modification du périmètre du site classé puisse être étudiée dès que possible.  
En revanche, pour les raisons précédemment explicitées, je suggère à votre commission d'intégrer, dès maintenant, cette extension dans le périmètre de l'OGS<sup>15</sup>, la commune étant déjà partie prenante du projet et le maire y jouant un rôle actif.

## 2. Gouvernance de l'OGS

A l'origine l'OGS est portée par le conseil départemental de l'Hérault, propriétaire des rives du lac ainsi que par les communes riveraines regroupées dans trois communautés de communes<sup>16</sup> (illustration 6.).

Depuis 2005, un syndicat mixte regroupe le conseil départemental de l'Hérault et les trois communautés de communes qui correspondent au quatorze communes<sup>17</sup> qui se partagent le site classé.

Les trois intercommunalités membres du syndicat mixte



6. Les territoires des trois communautés de communes (document SMGS - décembre 2014).

15. Quitte à revenir plus tard pour repréciser le périmètre réel de l'OGS.

16. Communauté de communes (CC) du Clermontais (25 617 hab.), CC du Grand Orb (20 779 hab.) et CC du Lodévois et Larzac (14418 hab.). cette dernière est également l'une des deux communautés de communes présente sur le Grand Site de France du Cirque de Navacelles.

17. Brenas, Carlencas-et-Levas, Celles, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Le Bosc, Le Puech, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon, Pézènes-les-Mines, Salasc et Valmascle.

Je note que l'article trois des statuts du syndicat mixte indique un périmètre d'action sur douze communes<sup>18</sup> et non quatorze : il faudra profiter de l'entrée des communes de Cabrières et Ville-neuvelette pour mettre à jour cet article.

Le Département de l'Hérault, propriétaire du lac, détient plus de la moitié des voix au sein du syndicat mixte de gestion du Salagou et intervient de façon prépondérante comme propriétaire-gestionnaire du barrage et opérateur foncier du lac du Salagou et de ses berges.

Les communautés de communes sont responsables de la mise en œuvre des aménagements et des travaux.

Le syndicat mixte assure la coordination des actions et, à ce titre, la réalisation de l'ensemble des études. Par ailleurs, il assure directement de nombreuses missions : architecte conseil, patrouilles, suivi de la fréquentation, recensements, Natura 2000, animation et concertation, information et communication, pédagogie et formation.

Il faut noter que l'attribution de la compétence travaux au syndicat mixte pour les aménagements qui concernent l'OGS est actuellement à l'étude.

Il s'agit d'un point essentiel pour l'efficacité de la mise en œuvre de l'OGS, la multiplicité des maîtres d'ouvrages ne facilitant pas toujours la cohérence des actions conduites.

Sur la base d'études conduites à l'initiative du conseil départemental de l'Hérault dès 2003, une "charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages" a été signée le 30 avril 2010 par les différents acteurs du site, services de l'Etat<sup>19</sup>, collectivités locales<sup>20</sup> et Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault (CAUE). Elle permet la mise à disposition d'une assistance architecturale gratuite aux particuliers et aux collectivités et s'est traduite par un très complet document de recensement du patrimoine bâti qui s'est prolongé par un "guide de recommandations de la charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages".

Par ailleurs, un budget annuel de 300 000 € a été prévu pour assurer la gouvernance du site. Outre les missions traditionnelles de coordination entre les différents niveaux de collectivité, ce budget permet également de conduire des actions pour maintenir la qualité des paysages<sup>21</sup> que nous examinerons au point suivant. Je tiens à souligner le recrutement d'une patrouille équestre, renforcée l'été par une patrouille en VTT qui rappelle aux visiteurs le code de [bonne] conduite d'usage du site (cf. Tome 1 pages 40 & 41 du projet "Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze").

Enfin, il faut noter que l'Etat, la région Occitanie et le département de l'Hérault ont mis en place un dispositif qui permet d'amplifier les actions sur ces sites (et, au-delà, sur les autres Grands Sites voisins, cirque de Navacelles ou Saint-Guilhem-le-Désert et gorges de l'Hérault) : il s'agit notamment du contrat de ruralité pour le territoire du Cœur d'Hérault, signé le 5 janvier 2017, pour la période 2017-2020 qui « ...[permet] de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire ... ». Ce contrat de ruralité vise notamment « ... l'accompagnement vers le label Grand Site de France pour [le site] Lac de Salagou-Cirque de Mourèze... ». Dans ce cadre, la DDTM de l'Hérault apporte une assistance technique aux collectivités concernées.

De même, ce projet a bénéficié d'un soutien constant et exigeant des services de la DREAL et de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault (UDAP). Ces aides ont permis de compenser les moyens de communes ou communautés de communes modestes.

### 3. Les actions

Les différentes actions déjà conduites par les collectivités locales ont été décrites dans la présentation qui vous a été faite (cf. annexe 2). Elles sont nombreuses, vont dans le bon sens et montrent la forte volonté des élus de mettre en œuvre ce projet.

Cela concerne, notamment, la maîtrise du stationnement et de la circulation autour du lac en l'éloignant par un certain nombre d'actions ponctuelles (petites poches de stationnement et aires de services en retrait des berges, stationnements de nuit aménagés pour les camping-cars, interdiction de circulation des quads et motos sur les berges, etc.) ou amélioration de l'accueil des différents

18. Article 3 - Périmètre d'action du syndicat. Le périmètre d'action du syndicat concerne les communes suivantes : Le Bosc, Brenas, Celles, Clermont l'Hérault, Lacoste, Liausson, Lodève, Mérifons, Mourèze, Octon, LePuech et Salasc.

19. Environnement, Agriculture et Culture.

20. Le conseil départemental de l'Hérault, les trois communautés de communes et les quatorze communes.

21. Elles sont indiquées page 13 du tome 2 "programme d'action" du dossier Opération Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

usagers (mise en place d'une signalétique d'information et d'orientation homogène, équipement des berges de façon intégrée en fonction des usages, etc.)

Lors de ma mission, j'ai pu constater la bonne qualité des traitements des chemins et des parkings réalisés dans ce cadre avec l'appui des services de l'État.

L'observatoire de la fréquentation, mis en place depuis 2009, a permis de mesurer l'évolution de la fréquentation du stationnement sauvage qui a baissé de 71% en cinq ans et celle des camping-cars de 78%.

Je suggérerais, pour la suite, qu'un observatoire des publics, au sens de la connaissance des visiteurs et de leurs attentes ou de leurs réactions soit mis en place afin d'adapter les politiques d'accueil à la réalité des besoins<sup>22</sup>.

Dans la version qui vous a été remise, le projet d'OGS présente trois objectifs principaux regroupant un total de dix-neuf actions (cf. annexe 3) :

- Objectif 1 : Protéger les paysages des deux coeurs de site, gage d'un développement local durable ; il contient dix actions, dont six sont d'ores et déjà engagées ;
- Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés ; sur les six actions prévues, trois sont déjà mises en œuvre ;
- Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques ; deux des trois actions prévues sont déjà conduites.

A la suite de ma visite sur place, une hiérarchisation de ces actions a été faite par le syndicat mixte qui conforte sa programmation jusqu'en 2020 (cf. annexe 4), puis propose une nouvelle phase d'actions pour 2020-2025 (cf. annexe 5).

Cette proposition, plus réaliste, montre qu'après une période de forte activité, entre 2009 et 2012 (cf. annexe 2), ce projet entre dans une phase de maturation et d'études, jusqu'en 2020.

Cependant, certains projets étudiés pourraient aboutir, dès la fin de cette période. Cela concerterait des actions importantes pour le site, notamment la requalification des pôles (maisons de site) de Clermont-l'Hérault et Mourèze ainsi que la réalisation de la première phase d'une voie douce entre Clermont-l'Hérault et Lodève qui devrait irriguer tout le site (seule la portion entre Clermont-l'Hérault et le lac pourrait être réalisée avant 2020).

Je note, en revanche que l'amélioration du pôle de Vailhès (action Fa05), qui n'est pourtant pas exemplaire en l'état, n'est pas programmée à l'échéance 2025 par la communauté de communes concernée. De même, la réalisation de la partie de circulation douce entre le lac et Lodève n'est pas à l'ordre du jour des dix prochaines années.

Ces décalages traduisent bien la problématique d'une OGS dont la gouvernance est assurée par quatre collectivités territoriales qui n'ont pas toutes les mêmes préoccupations et le même calendrier de programmation.

Par ailleurs, ainsi que cela nous est indiqué dans le tome 1 du projet d'OGS « ...Sur les quatorze communes du Grand Site, seules Clermont l'Hérault et Le Bosc sont dotées d'un PLU. Sept communes, Celles (lancement en 2013), Lacoste, Liausson, Mourèze, Octon, Le Puech et Salasc ont un PLU en cours d'élaboration. Brénas est couverte par une carte communale et Pézènes-les-Mines élabore une carte communale. Mérifons et Valmascle fonctionnent avec le Règlement national d'urbanisme (RNU)<sup>23</sup>. L'absence de documents d'urbanisme ou leur inadaptation aux enjeux actuels du Grand Site sont préjudiciables à une vision d'ensemble cohérente de l'urbanisation des villages du site... » et un peu plus loin il est indiqué que « ...[si] la Charte pour l'architecture, l'urbanisme et les paysages, et les services de l'architecte conseil fonctionnent au cas par cas, à l'échelle de projets individuels. Ce dispositif [n'était pas] pertinent à l'échelle des quartiers ou des villages... ».

Ces deux points renvoient au point précédent concernant le renforcement du syndicat mixte, non seulement sur son champ d'intervention mais aussi en moyens humains.

#### 4. Le village de Celles

Mon rapport ne serait pas complet si je ne vous parlais pas du village de Celles, si caractéristique du paysage du lac et de son classement<sup>24</sup>.

22. Le syndicat mixte pourrait se rapprocher utilement du Centre des monuments nationaux qui a mis en place de tels outils sur ses monuments depuis plus de vingt ans.

23. le PLU de Le Bosc ayant été annulé le 30 décembre 2015 la commune est retournée au RNU, Salasc a une carte communale ; les communes de Lacoste, Octon et Le Puech sont revenues au RNU le 27 mars 2017 dans le cadre de l'application de la loi ALUR ; Celles, Liausson et Mourèze sont restées au RNU.

24. Le village est totalement en site classé.

Lors de la conception du barrage, ce hameau devait se retrouver sous l'eau : ses habitants<sup>25</sup> ont été expropriés par le département de l'Hérault et le village a été abandonné. Finalement, le niveau de l'eau a été arrêté littéralement à ses pieds et donne cette image de maisons en ruines qui se reflètent très "naturellement" dans l'eau, attisant bien des fantasmes.

Pillées par des récupérateurs de matériaux, les maisons ont été petit à petit ruinées. La commune obtient, à la fin des années quatre-vingt, l'autorisation du département de réhabiliter la mairie et l'église. En février 1996, le conseil général de l'Hérault fixe définitivement la cote maximale du lac à 139 mètres<sup>26</sup> puis cède<sup>27</sup> la propriété du village à la commune de Celles en septembre 2010.



7. Le village de Celles (document SMGS - décembre 2014).

Cette petite commune, dispersée entre plusieurs hameaux, a décidé de lui redonner vie, sans pour autant céder aux pressions de promoteurs attirés par l'extrême proximité du lac.

La décision de mettre en œuvre un projet public de réhabilitation du village, associant habitat et emplois dans le respect de l'environnement et du patrimoine sera un des projets phares de ce Grand site et je ne peux qu'inciter votre commission à soutenir ce programme exigeant conduit avec une farouche volonté par sa maire, Madame Joëlle Goudal, à la tête de la seule municipalité exclusivement féminine de France.

Ce projet de réhabilitation est fortement accompagné par les services de l'État, dans le cadre du nouveau conseil aux territoires (NCT).

25. Ils étaient une vingtaine à l'époque.

26. Elle était prévue à l'origine à la côte 150 qu'elle n'a jamais atteinte, le village de Celles est situé à la cote 143.

27. À l'euro symbolique.

## 5. Conclusions

En conclusion, je suggère à votre commission de délibérer sur les points suivants :

- extension du périmètre de l'OGS au territoire des communes limitrophe du site classé des pics de Vissou et Vissounel ainsi qu'au village de Villeneuvette ;
- extension, modérée, du périmètre du site classé sur la commune de Le Puech ;
- validation du principe des actions conduites ou à conduire.

Je lui suggère, enfin, d'émettre des vœux pour :

- demander un transfert important et rapide de maîtrise d'ouvrage vers le syndicat mixte afin de renforcer la cohérence des actions, avec les moyens humains correspondant ;
- encourager le projet de réhabilitation du village de Celles ;
- qu'une prise en compte soit effectuée, dans un délai raisonnable, du nouveau pôle constitué par le village de Villeneuvette.

Il importe, pour terminer, d'attirer votre attention, comme celle des acteurs de ce site, sur un retour vraisemblable des prises d'eau agricoles dans les prochaines années en raison de l'appauvrissement des nappes phréatiques de ce département. Ces actions auront incontestablement des conséquences sur le marnage du lac et donc ses aménagements. Ce n'est pas un problème en soi (les marées n'ont pas empêché des aménagements intéressants des côtes ouest de la France) s'il est intégré dès maintenant dans la problématique de l'OGS. En revanche, il faudra être particulièrement vigilant pour que cela ne crée pas un grave déséquilibre humain et paysager.



Jean-Marc Boyer



## Annexe 1

Inspection générale du 19 avril 2017, liste des participants.



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

### **Inspection générale mercredi 19 avril 2017**

#### **Liste des participants**

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Jean-Marc Boyer Inspecteur général de l'administration du développement durable  
DREAL

Muriel Saint Sardos chef du bureau paysage

Marisol Escudero Inspectrice des Sites de l'Hérault (Evelyne Bourgmestre Inspectrice des  
Sites de l'Aude)

UDAP

Thierry Lochard DRAC Occitanie, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine  
de l'Hérault (UDAP)

DDTM

Didier Rochotte chef du SAT Nord

Département de l'Hérault

Kléber Mesquida Président, Député

Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze :

Marie Passieux Présidente, Vice-Présidente du Département de l'Hérault

Vice-Présidents :

Bernard Coste Maire d'Octon

Serge Didelet Maire de Mourèze

Joëlle Goudal Maire de Celles

Bernard Goujon Maire du Puech

Jean Lacoste Maire de Brénas

Salvador Ruiz Maire de Clermont l'Hérault

Délégués communautaires

Alain Soulayrol Maire de Liausson

Daniel Viala Maire de Mérifons

Présidente de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac

Marie-Christine Bousquet Vice-Présidente Département, Maire de Lodève

Président de la Communauté de communes du Clermontais

Jean-Claude Lacroix Maire de Ceyras

Techniciens

Clotilde Delforge Directrice

Elsa Bonnafous Directrice adjointe

Gabrielle Bouquet chargée de mission patrimoine et communication

Département

Jean-Paul Cuberta fond Directeur Economie, Insertion

Cécile Olive Direction Tourisme

Pour le Réseau des Grands Sites de France

Louis Villaret, Président, Président communauté de communes Vallée de l'Hérault, Président  
du Pays Cœur Hérault

Jean-Marie Petit, expert



## Annexe 2

### Bilan du plan de gestion 2009-2012.

#### BILAN PLAN DE GESTION 2009-2012 Salagou-Mourèze

15 avril 2014

**AXE 1 : Gérer la fréquentation** (vert-action réalisée ; bleu : action allée au-delà des objectifs prévus ; rouge : action non réalisée) - En italique gras : schémas directeurs / orientations stratégiques

Objectifs	Actions	Bilan	Proposition de suite OGS 2015-2020
Maîtriser le stationnement et la circulation autour lac	Créer des petites poches de stationnement en retrait des berges	Poches de parkings identifiées, nommées, signalées <b>Schéma de Déplacement : capacité de charge limitée à 16 parkings et environ 700 places de parking en simultanée</b>	Intégration paysagère des parkings des berges rive par rive
	Créer des aires de services en retrait des berges avec stationnements de nuit aménagés pour les camping-cars	Création de poches temporaires de nuit des camping-cars sur les berges Création d'une aire de vidange à Octon <b>Schéma de Déplacement : stratégie d'accueil des c-cars définit la fin du stationnement de nuit sur les berges</b> 2014 - Fermeture des poches temporaires.	Requalification / intégration paysagère des 3 aires de c-cars (dans le cadre de la requalification des 3 pôles et fermeture de la dernière poche temporaire - EASA) Accueil des c-cars dans les campings (échelle Pays)
	Faire respecter l'interdiction de circulation des quads et motos sur les berges	Collaboration des agents asservis sur des journées de verbalisation interservices sur les engins à moteur et verbalisation juillet et août sur stationnement sauvage et stationnement de nuit des camping-cars - L'ensemble du code de conduite est respecté Baisse des infractions : Voir rapports de fréquentation 2009-2011-2012-2013.	Pérenniser les équipes de terrain et la collaboration avec les agents asservis
Améliorer l'accueil des différents usagers	Mettre en place une signalétique d'information et d'orientation homogène	<b>Schéma signalétique</b> , dépôse de 200 panneaux sauvages, nouvelle signalétique harmonisée mise en place - Veille sur la dégradation	Pérenniser les équipes de terrain Continuer la veille et l'actualisation
	Assurer l'hygiène et la sécurité des usagers du lac : mise en place de toilettes sèches	2 baignades surveillées, pavillon bleu à Clermont, Baignade restreinte à 1 mois ½ aux Vailhès Pas de toilettes sèches Site entièrement nettoyé d'encombrants - collecte des déchets efficace	Maintenir les équipes de collecte de déchets Implanter des toilettes publiques sur les zones les plus fréquentées des berges
	Équiper les berges de façon intégrée en fonction des usages	Ponton et mis à l'eau La Borne à Octon 1 <sup>er</sup> chantier intégré sur les rives de Liausson	Requalifier rive par rive Garantir un niveau d'entretien des coûts de site
	Requalifier les trois zones à vocation récréative	<b>2 études de requalification des pôles de Clermont et des Vailhès</b> validées en Commission départementale des Sites 3 <sup>eme</sup> pôle d'accueil : Mourèze : une 1 <sup>re</sup> étude non validée, validation attendue en 2014 - Travaux sur les 3 pôles pas commencés	Clarifier le portage institutionnel Lancer les travaux de requalification
Garantir l'accès de tous au lac	Assurer une présence sur le terrain	Patrouille sur les berges (cheval - VTT) : accueil, information, respect code de conduite - Mise en réseau des agents de terrain	Pérenniser / renforcer les patrouilles
	Mettre aux normes "Tourisme & Handicap" les 3 zones récréatives	Mise aux normes généralisées Handicap pas souhaitable sur l'ensemble des berges naturelles	A réintégrer dans la requalification des 3 pôles et des rives
	Développer les transports doux	Un arrêt Salagou estival sur la liaison bus Montpellier - Lodève (Les Vailhès) - Transport à la demande l'été Clermont-lac 2 études de voies vertes entre la ville de Clermont et les rives de Clermont et Villeneuve <b>Schéma de déplacement</b> - nécessité de développer les infrastructures vélo et bus	Préciser les étapes du volet « Déplacements doux », relier au « schéma touristique » Lancer les travaux des 2 voies vertes
Hors plan de gestion 2009-2012 - 2 nouvelles priorités	Incertitude par rapport au niveau du lac		clarifier l'impact du marnage - clarifier le portage institutionnel
	herbier invasif : plan quinquennal de contrôle		Mettre en œuvre le plan quinquennal de contrôle des espèces invasives - clarifie le portage institutionnel

#### Schémas directeurs de référence pour l'axe 1 « Gérer la fréquentation »

- Schéma de fonctionnement et des Déplacement 2013 - volets « Capacité de charge », « Stratégie d'accueil des camping-cars », « respect d'un Code de conduite » et « stratégie de développement des déplacements doux »
- Rapports de fréquentation 2009-2011-2012-2013
- Requalification des Rives de Liausson - permis d'Aménager 2013 CG/GREN
- Etudes de requalification des pôles d'accueil de Clermont l'Hérault et des Vailhès - 2012 - B.E Sycomore, Rapport du Ministère au Préfet de l'Hérault - janv 2013
- Plan quinquennal de contrôle des espèces invasives - 2014 (en cours)
- Schéma touristique / Modèle économique - rapport Atout France - 2014 (en cours)
- Schéma signalétique 2009

#### AXE 2 : RESTAURER ET PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES vert-action réalisée ; bleu : action allée au-delà des objectifs prévus ; rouge : action non réalisée- En italique gras : schémas directeurs / orientations stratégiques

Objectif	Actions	Bilan	Propositions de suite OGS 2015-2020
Préserver et restaurer la qualité des espaces bâtis et du grand paysage	Animer la charte architecturale, urbanistique et paysagère du Salagou	Charte architecturale validée en 2010 Architecte conseil en place depuis 2008 Coordination des services instructeurs - tournées trimestrielles de terrain en site classé Campagne de verbalisation des infractions <b>Centre villages sans voiture - création d'un parking résidents à Mourèze</b>	Pérenniser le dispositif architecte conseil et la coordination des services instructeurs autour de la qualité des paysages Poursuivre la verbalisation des infractions car bcp de constructions non conformes Intégration paysagère des parkings des villages - Schéma déplacement : environ 1 300 places de parkings simultanées sur l'ensemble du site
	Accompagner les communes dans l'élaboration de documents d'urbanisme	Lancement d'études urbaines et paysagères villageoises Aider les communes à se doter de document d'urbanisme	Poursuivre les études paysagères Accompagner les communes vers des PLUs - un PLU intercommunal ? SCOT
	Maîtriser la consommation d'énergie - Lutter contre le changement climatique	Pas réalisé	lien avec le Plan Climat et la démarche éco-habitat à l'échelle du Pays
	Préserver et développer les panoramas depuis les routes	Schéma de déplacement : canaliser les voitures sur les axes principaux - Projet - Itinéraires de découverte en voiture - Recensements du patrimoine bâti par commune Peu de travaux de restauration du patrimoine rural	Mettre en œuvre le projet d'itinéraires de découverte du Grand Site en voiture Restauration (à étudier)
	Restaurer le petit patrimoine bâti	Transfert du foncier du CG à la commune - Adhésion de la commune au SIEL PLU en cours - Etudes sur le montage juridique	PLU validé, raccorder la commune aux réseaux Réaliser les travaux de réhabilitation - Installation des 1 <sup>er</sup> habitants
Préserver et restaurer la qualité des espaces agricoles et pastoraux	Réhabiliter le village de Celles	1 <sup>er</sup> travail test en 2013 - Coupe des pins de Mourèze - validée en commission départementale des Sites	Etendre coupe des pins à l'ensemble du cirque
	Restaurer la qualité paysagère du cirque de Mourèze	OCAGER 2010-2012 - Faciliter l'accès au foncier - Etendre le réseau d'irrigation - Etude de faisabilité extension du réseau d'irrigation du lac à la vallée - Dispositif de p.e.c des surcours d'intégration paysagère par le CG OCAGER reprise côté LéLarzac - Terra Rural pas encore reprise côté Clermontais Vote d'une stratégie foncière pour les propriétés du CG - notamment pastorale	Pérenniser le dispositif de p.e.c des surcours pour les agriculteurs Poursuivre les contrats MAE avec les agriculteurs Valoriser agriculture en lien avec l'image du Grand Site Poursuivre la démarche Terra rural côté LéLarzac Lancer une OCAGER côté Clermontais Mettre en œuvre la stratégie foncière pour les propriétés du CG - notamment pastorale
	Mettre en œuvre une gestion agro-sylvopastorale : l'OCAGER		
Préserver les milieux naturels et la biodiversité	Gérer la ressource en eau	1 <sup>er</sup> Etude de scénarios de gestion du réservoir du Salagou - 2010 - principe de passage de 500 l/sec à 750 l/sec avec arrêt du turbinage l'hiver 2 <sup>me</sup> étude - Evaluation complémentaire des impacts paysagers, économiques et environnementaux sur le site classé -, étude d'un passage à 1000 l/sec	Finaliser le dispositif de gestion du barrage : valider l'évaluation des impacts (COPIL et Commission des Sites), Mener le débat sur le partage de la ressource en eau au sein de la CLE du Génie Hérault
	Engager et suivre la démarche Natura 2000	Docob validé Inventaires naturalistes Contrats MAE avec 12 agriculteurs Animation du Docob Villeneuve (2014)	Poursuivre Natura 2000 Ouvrir sur d'autres démarches écologiques : Partenariat avec le CEF Montpellier

#### Schémas directeurs de référence pour l'axe 2 « RESTAURER ET PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES »

- Charte architecturale et paysagère du Salagou et Mourèze - 2010 SWGS/CAUE
- Permis de parking résidents à Mourèze - 2013 Commune de Mourèze/B.E Avril en Mai
- Schéma de déplacement 2013 - SWGS/B.E Temah - volet « Schéma de voirie » - Projet - Itinéraires de découverte en voiture - Recensements du patrimoine bâti par commune - 2014 SWGS (en cours) - Document de projet « Paysages en partage »
- PLU de Celles Commune - Celles- CDC 2013, Diagnostic environnemental 2014 B.E7 (en cours), P.A.D.D 2014 B.E7 (encours)
- Coupe des pins de Mourèze - 2013 - ComCom du Clermontais / ONF, rapport de la Commission des Sites
- OCAGER Salagou-Mourèze 2010-2012 SWGS, volets - Etude de faisabilité extension du réseau d'irrigation du lac à la vallée - 2011 CG, et dispositif de prise en charge des surcours d'intégration paysagère des bâtiments agricoles - CG 2013-2014
- Terra Rural (OCAGER) 2012 - ComCom Lodévois et LéLarzac
- Stratégie foncière pour les propriétés départementales du salagou - 2013 CG
- 1<sup>re</sup> Etude - Scénarios de gestion du réservoir du Salagou - 2010 - CG / Stucky ; Délibération du CG34 du 11 Octobre 2011
- 2<sup>me</sup> étude - Modification de la gestion du barrage du Salagou - Evaluation complémentaire des impacts paysagers, économiques et environnementaux sur le site classé - 2014 - CG / Asconit (en cours)
- Docob Natura 2000 Le Salagou - SWGS / Salsepareille 2010 et Docob Natura 2000 Villeneuve - CG34, cartographie des espèces et habitats, rapports d'activité annuels

## Annexe 2

### Bilan du plan de gestion 2009-2012.

#### BILAN PLAN DE GESTION 2009-2012 Salagou-Mourèze

15 avril 2014

**AXE 3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LOCAL** vert-action réalisée ; bleu : action allée au-delà des objectifs prévus ; rouge : action non réalisée) - En italique gras : schémas directeurs / orientations stratégiques

Objectifs	Actions	Bilan	Propositions OGS 2015-2020
Assurer la rencontre, la synergie des acteurs	S'intégrer dans un réseau de territoires innovants	Demande de lancement d'une OGS et accord du Ministère Adhésion au Réseau des Grands Sites de France en 2010, Réseau Rural Mairle-Consell, Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels LR	Obtenir le label « Grand Site de France »
	Mettre en réseau les socioprofessionnels du territoire	-Sessions trimestrielles de la Commission « Fréquentation » réunissant prestataires tourisme, agents de terrain (dont asserrément) et d'entretien -Mise en réseau des agriculteurs via l'OCAGER et Natura 2000 -mise en réseau des architectes, paysagistes et constructeurs via la charte « Formation patrimoine des guides APN » -Ateliers « paysage »	Intégrer au projet le travail de mise en réseau des prestataires tourisme animé par les services Tourisme des ComCom
	Renforcer le lien social et intergénérationnel	Projet maillage - vallée du Salagou	Favoriser le lien entre habitants
Susciter et accompagner les projets économiques locaux	Assurer des retombées économiques locales	Tourisme - Publication annuelle d'une carte touristique et carte topo VTT  <i>Rapport Atout France sur le modèle économique</i> Une offre de loisirs implantée mais peu visible et trop « classique », il en faut renforcer avec la découverte du patrimoine Pas / peu d'offre de découverte du patrimoine, en lien avec la géologie Peu d'équipements sports sur le site (points d'eau, pontons...) Hébergement - restauration : peu intégré dans le projet. <i>Schéma de Fonctionnement - volet Activités de Plein nature (APN)</i> <i>Création et labellisation de sentiers VTT et pédestre : sentiers des bâts, 17 circuits VTT - FFC, sentiers Mourèze</i> <i>Etude économique sur le camping de Clermont l'Hérault - MLV Conseil (en cours)</i>	Expérimenter le projet économique, lancer la réflexion pour définir comment : -Formaliser l'esprit des lieux Définir la typologie des activités souhaitées sur le site - Charte des activités économiques et culturelles sur le site (les règles du jeu) Définir / Inventer des produits phare en lien avec l'esprit des lieux -Renforcer les prestataires existants qui répondent à ces critères - Un bâtiments APN vitrine de « l'offre de sports de nature » et plus de petits équipements adaptés aux APN Renforcer dans ce sens le partenariat avec les ComComs autour des hébergeurs / restaurateurs  -Promouvoir des boucles de randonnée familiale
Développer l'offre de découverte du patrimoine	Mettre en œuvre le schéma d'interprétation du patrimoine	Formations au patrimoine (guides) <i>Collection de carnets de voyage</i> Offre de découverte du site pas structurée	Animer en complément des cycles de formation aux « Patrimoines et esprit des lieux », créer et transmettre des supports pédagogiques Création de supports numériques de découverte (tablette) : un sentier sur les berges nord du Salagou (en cours) Poursuivre les formations et les publications autour des patrimoines et de l'esprit des lieux Faire le lien avec les prestataires privés d'offre de découverte
	Conserver et mettre en valeur la Dalle paléontologique de La Lieude	Une dalle paléontologique qui se dégrade : un point noir du Grand Site Déclassement RNR	Expropriation de la SPN L.R Sécurisation et régualification paysagère
	Créer une Maison du site et/ou un centre d'interprétation du Salagou et de Mourèze	Réflexion en cours : besoin de point(s) d'accueil autour du patrimoine et de l'esprit des lieux. Privilégier les bâtiments existants.	Etude d'opportunité Projet culturel et scientifique - muséographie

**Schémas directeurs de référence pour l'axe 3 - ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT LOCAL** «

- Esquisse d'un schéma d'interprétation du patrimoine 2009 SMGS/Mattoral
- Demande de lancement d'une OGS Délibération SMGS déc 2009; Accord du Ministère 2010
- Mise en réseau et Formation au patrimoine d'un collectif de guides du Salagou 2009-2010 SMGS - Rapport d'activité
- carte touristique et carte topo VTT - publication annuelle
- Schéma de Fonctionnement - volet « Activités de Pleine nature » 2014 SMGS/Temah (en cours)
- Rapport Atout France sur le modèle économique 2014 (en cours)
- Etude économique sur le camping de Clermont l'Hérault - MLV Conseil (en cours)
- Carnets de voyage « Hommes et Paysages du salagou » 2014 SMGS/DLT/H.Quint (en cours)

**Annexe 3**  
Tableau récapitulatif des actions du programme d'OGS 2016-2020.

Etudes  
Travaux  
Fonctionnement - Animation / entretien

**Tableau récapitulatif Opération Grand Site 2016-2020**

Fiche action	Maitrise d'ouvrage	2010-2015	2016	2017	2018	2019	2020	Coût prévisionnel investissement	Coût fonctionnement
<b>Gouvernance</b>									
Coordonner -Concerter - Gérer	SMGS								300 000 €/an
<b>Objectif 1 - Protéger les paysages des deux coeurs de site, gage d'un développement local durable</b>									
Fa01-Des patrouilles équestre et vtt pour faire respecter un code de conduite	Patrouilles du Grand Site (équiste-VTT) SMGS Agents asservis CC du Clermontais - Police Municipale – Gendarmeries Campagne de communication Département								55 000 €/an (patrouilles) Coût campagne de sensibilisation à définir
Fa02-Entretenir les espaces naturels des berges du lac	Entretien des équipements - Mises à l'eau, parkings, barrières, glissières Département Signalétique Département Nettoyage des berges Ordures Ménagères (bacs gris) Communautés de communes Collecte des déchets résiduels (papiers gras, cannettes...) Département/SMGS Génie végétal Plantes invasives : fauchage 2 pôles Commune Clermont / ComCom Lodévois et Larzac Entretien Ripsylve Département								Une mission d'entretien spécifique Coût annuel à définir
Fa03-Entretenir la qualité paysagère du cirque de Mourèze	Coupe des pins ComCom Clermontais							200 000 €	Entretien en régie équipe espaces verts ComCom Clermontais
Fa04-Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault	Camping et aire de c-cars Prive (DSP) Maison de site MO à définir Espaces et bâtiments publics (Parkings, cheminement, base de plein air, halte aux manifestations) MO à définir							Camping 1 300 000 € Maison de site : 1 500 000 € Espaces publics - 1 000 000 €	Pris en charge par l'investisseur privé Coût fonctionnement annuel (lié aux bâtiments : personnel accueil, électricité, eau,...) à définir Coût et M.O. de l'entretien à définir en fonction du programme et des travaux
Fa05-Requalifier le pôle de la baie des Valsiès	Camping et aire de c-cars MO ComCom Lodévois et Larzac Espaces et bâtiments publics (parkings, plage, bâtiments d'accueil, Base nautique) Programme à compléter MO à définir : Comcom Lodévois et Larzac / Département							A définir selon études	Coût fonctionnement annuel (lié aux bâtiments : personnel accueil, électricité, eau,...) à définir Coût et M.O. de l'entretien à définir en fonction du programme et des travaux
Fa06-Requalifier le pôle de Mourèze	Maison de site Communauté de communes du Clermontais Parkings Commune de Mourèze/ Département							330 000 €	Coût fonctionnement annuel (lié au bâtiment : personnel accueil, électricité, eau,...) à définir Coût entretien à définir
Fa07-Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières existantes	SMGS/ CAUE Prestataires privés							Entre 20 et 100 000 €	15 000 €
Fa08-Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable	Piste cyclable de Clermont l'Hérault - Travaux Département Piste cyclable de Lodève - Etude Département							1 800 000 €	Coût entretien à définir Coût étude pour liaison Lodève à définir
Fa09-Promouvoir les itinéraires de vélo de route autour du lac	Travaux Département Entretien réseau Routier et dépendances vertes Département/ ComCom : répartition des rôles à définir							Coût à définir Voie partagée : entre 5 000 et 10 000 €/km Chaussidou : entre 50 000 et 80 000 €/km	Coût études à définir Entretien : Plan de gestion du réseau routier et de ses dépendances vertes : coût à définir
Fa10-Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages en voiture	Valorsation des points de vue Volet routier : Département - Mobilier : colIT locales							15 000 € / panorama	Coût à définir
<b>Objectif 2 - Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés</b>									
Fa01-Rehabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante	PLU Commune de Celles Raccordement en eau potable Celles / Mas de Rifi SIEL Station d'épuration Commune de Celles Etude juridique statut propriété des habitations Communauté de Commune du Lodévois et Larzac Maison des entreprises Commune de Celles Nouvelle implantation du parking visiteurs et lien piédestre MO Département Réseau : enfoncement eaux, assainissement, électricité, télécom SIEL – France Télécom - Hérault Energie - Commune de Celles Réhabilitation des maisons Privées et collectivité							70 000 € 300 000 € 450 000 € Coût à définir	
Fa02-Appuyer la dynamique villageoise au sein du site classé	Communes							Coût à préciser selon étude	
Fa03-Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	Architecte-Conseil SMGS/CAUE							Coût à définir selon étude	2500 €/an
Fa04-Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles	M.O Département								
Fa05-Relier les deux lacs d'Avène et du Salagou par un sentier pédestre	MO ComCom Grand Orb / CDRP								
Fa06-Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation du Grand Site	SMGS								Edition supports pédagogiques / site internet 60 000 € sur 4 ans
<b>Objectif 3 - Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques</b>									
Fa01-Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts	SMGS							A définir en 2016	A définir en 2016
Fa02-Vers un vignoble du Grand Site	SMGS								45 000 €/an
Fa03-Sauvegarder la dalle de La Lieude	Acquisition foncière de la dalle Etude scientifique MO à définir								
<b>Perimètre</b>									
Fa01-Etendre le site classé sur la commune du Puech	Etat								
Fa02-Intégrer Villeneuve et le pic du Vissou dans le Grand Site	SMGS								10 000 €



**Annexe 4**  
Programme "label" à cinq ans 2015-2020.

**Programme OGS Salagou - cirque de Mourèze à 5 ans 2015-2020**

Etudes  
Travaux  
Fonctionnement

jeudi 4 mai 2017

Fiche action	Indicateur de résultat	2010-2015	2016	2017	2018	2019	Maitrise d'Ouvrage	Coût prévisionnel
<b>Gouvernance</b>								
Renforcer la gouvernance  Porter le Grand Site de France en projet  Coordonner –Concerter Gérer le cœur de site	Evolution des statuts du Syndicat Le Syndicat prend la Maitrise d'Ouvrage « Gestion du domaine départemental »						SMGS	300 000 €/an
<b>Objectif 1 – Protéger les paysages / accueillir le public dans les deux coeurs de site</b>								
Fa01-Faire respecter un code de conduite des visiteurs	Patrouilles du Grand Site (équestre-VTT) Coopération / verbalisation des Agents asservis Maitrise du stationnement sauvage en espace naturel (dont fermeture des parkings sauvages) Fin du stationnement de nuit des camping-cars Harmonisation de la signalétique						SMGS	55 000 €/an (patrouilles)
Fa02-Entretien et gérer les espaces naturels des berges du lac	entretien (déchets, parkings), valorisation (gestion foncière, location pour activités agricoles et touristiques) Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles						SMGS	50 000 €/an
Fa04-Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault	Camping régulier comprenant : et aire de c-cars avec services et le démontage des Mobil-homes en visibilité grand paysage Maison de site des rives de Clermont l'Hérault  Travaux entamés / réalisés  Requalification des Espaces publics du pôle  Recul des parkings – requalification de l'entrée (rond point, lampadaires)						Investisseur privé	Camping : 1 300 000 €  Maison de site : 1 500 000 €  Espaces publics : 300 000 €
Fa05-Requalifier le pôle de Mourèze	Maison de site du cirque de Mourèze Travaux entamés / réalisés						Communauté de communes du Clermontais	
Fa08-Relier les villes-portes de Clermont l'Hérault et Lodève au lac par un aménagement cyclable	Piste cyclable de Clermont l'Hérault Travaux entamés / réalisés						Département	1 800 000 €
<b>Objectif 2 – Grands paysages agricoles et géologiques</b>								
Fa01-Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts	SMGS						SMGS	45 000 €/an (chargé de mission Natura 2000)
Fa02-Vers un vignoble du Grand Site Mesures Agro-environnementales signées pour réduire et éliminer les phytosanitaires Vignoble labellisé IGP / en route vers l'AOC	SMGS							
<b>Objectif 3 – Habitants et villages</b>								
Fa01-Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante	PLU validé  Le village de Celles raccordé à l'eau potable  Recul et requalification du parking visiteurs (P. Aménagé validé en CDNFS)						Commune de Celles	70 000 €  Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois SIEL 500 000 €
Fa02-requalifier les espaces publics villageois au sein du site classé	Théâtre verdure de Liausson salle polyvalente Octon salle polyvalente Mourèze Parking résidents Mourèze						M.O Département	
Fa03-Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	Un Architecte-Conseil pour les porteurs de projet						Communes	1 000 000 €
							SMGS/CAUE	
<b>Périmètre</b>								
Fa01-Etendre le site classé sur la commune du Puech	Etude, enquête publique puis classement						Etat - DREAL	
Fa01-Intégrer le site classé du pic du Vissou et la commune de Villeneuve dans le Grand Site							SMGS	



## Annexe 5

### Programme "label" à dix ans 2020-2025.

#### Grand Site de France "Salagou - cirque de Mourèze "

#### Programme « label » à 5 ans 2020-2025

Etudes  
Travaux  
Fonctionnement

jeudi 4 mai 2017

Fiche action	Indicateur de résultat	2015-2020	2022	2025	Maitrise d'ouvrage	Coût prévisionnel
<b>Gouvernance</b>						
Maintenir la gouvernance Porter le Grand Site de France en projet Coordonner –Concerter Gérer le cœur de site					SMOS	300 000 €/an
<b>Objectif 1 – Protéger les paysages / accueillir le public dans les deux coeurs de site</b>						
Fa01-Faire respecter un code de conduite des visiteurs	Patrouilles du Grand Site (équestre-VTT) Coopération / verbalisation des Agents assermentés Maîtrise du stationnement sauvage en espace naturel (bord l'emprise des parkings sauvages) Fin du stationnement de nuit des camping-cars Harmonisation de la signalétique				SMOS	55 000 €/an (patrouilles)
Fa02-Entretenir et gérer les espaces naturels des berges du lac	entretien (déchets, parkings), valorisation (gestion foncière, location pour activités agricoles et touristiques) Encadrer et accompagner les organisateurs de manifestations sportives et culturelles				SMOS	à définir
Fa04-Requalifier le pôle de Clermont l'Hérault	Maison de site des rives de Clermont l'Hérault Travaux (fin)				Département	à définir
Fa05-Requalifier le pôle de la Baie des Vallées	Camping et aire de c-cars Espaces publics (parkings, plage, bâtiments d'accueil, base nautique) Parkings Etude, P. Aménager validé en Commission des Sites				MO à définir : CC Lodévois et Larzac / Département	à définir
Fa07-Intégrer au paysage les structures d'accueil saisonnières existantes					SMOS / CAUE	à définir
Fa08-Relier la ville-porte de Lodève l'Hérault au lac par un aménagement cyclable	Piste cyclable de Lodève Etude				Département	à définir
Fa09-Relier les villages et les sites par des sentiers pédestres :	Relier le Pic du Vissou et Villeneuvette au Grand Site sentier Mourèze-Vissou et sentier Mourèze -Villeneuvette les deux lacs d'Avéne et du Salagou les 3 Grands Sites de France du pays Cœur Hérault				MO CC Clermontois MO CC Clermontois MO CC Grand Orb / CDRP / Pays Coeur Hérault	
Fa10 – Valoriser / remettre en eau le système hydraulique de Villeneuvette					MO à définir	
<b>Objectif 2 - Grands paysages agricoles et géologiques</b>						
Fa01-Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts	Contrats Agro-environnementaux signés avec les éleveurs pour étendre les parcours des paturages extensif				SMOS - Elevage - Chambre d'Agriculture	
Fa02-Vers un vignoble du Grand Site	Mesures Agro-environnementales signées avec les viticulteurs pour réduire et/ou éliminer les phytosanitaires 2 AOC sur le Grand Site Vignoble labellisé AOC « Salagou-Mourèze » AOC « Cabrières-Vissou »				SMOS Filière viticole Chambre d'agriculture Civam Bio	45 000 €/an charge de mission natura 2000
Fa03-Sauvegarder la dalle de La Lieude	Acquisition foncière de la dalle Etude scientifique : classement en réserve régionale géologique Travaux de réhabilitation, requalification pour l'accueil du public, centre d'interprétation				MO à définir	à définir
Fa04-Concevoir et animer un programme d'interprétation du patrimoine géologique du Grand Site					SMOS / Musée de Lodève	à définir
<b>Objectif 3 – Habitants et villages</b>						
Fa01-Réhabiliter le village de Celles au cœur d'une vallée vivante	Station d'épuration				Commune de Celles	450 000 €
	Etude juridique statut propriété des habitations					
	Maison des entreprises					
	Recul et requalification du parking visiteurs				Département	400 000 €
	Réseaux : enfoncissement eaux, assainissement, électricité, télécom				Commune de Celles / CC Larzac	
	Réhabilitation des maisons				Privés	
Fa03-Un architecte conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation	Architecte-Conseil				SMOS / CAUE	
<b>Périmètre</b>						
Fa01-Etendre le site classé sur la commune du Puech	Site classé étendu sur la commune du Puech				Etat - DREAL	

